

LE MINISTRE

Paris, le **03 JUN 2008**

Nos Réf. : E/2008/37857/M/ECO/CQ
Vos Réf. : BL/VB/249.08/ECONOMIE
du 17/04/2008

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu attirer mon attention sur les préoccupations de nombreux maires de votre circonscription concernant le projet de réforme de la distribution du livret A à l'ensemble des établissements bancaires.

Le Gouvernement a souhaité engager une réforme de la distribution du livret A qui poursuit trois objectifs :

- généraliser à toutes les banques la distribution du produit d'épargne préféré des Français, facilitant ainsi encore son accès et son utilisation par tous ;
- réduire le coût de financement du logement social afin d'appuyer l'effort du Gouvernement en matière de construction à un moment où le besoin de logement représente un enjeu essentiel pour notre pays ;
- renforcer l'accessibilité bancaire.

Ce projet de réforme s'inscrit dans le cadre des orientations fixées par le Président de la République le 11 décembre 2007 à Vandœuvre-lès-Nancy et notamment le respect de l'équilibre économique des réseaux qui distribuent aujourd'hui le livret A, à savoir les Caisses d'épargne et La Banque postale ainsi que le Crédit mutuel pour le livret bleu.

Un accès facilité au livret A

Vu de l'épargnant, les caractéristiques du livret A ne changeront pas après la réforme : le livret A restera, comme aujourd'hui, un produit d'épargne gratuit, disponible à tout instant et totalement défiscalisé.

En revanche, toutes les banques pourront désormais distribuer le livret A et non plus seulement la Banque postale, les Caisses d'épargne et le Crédit mutuel, comme c'est le cas aujourd'hui. Après la réforme, ce sont ainsi 40 000 agences bancaires, c'est-à-dire deux fois plus qu'aujourd'hui, qui distribueront le livret A. Chacun pourra ainsi trouver le livret A plus près de chez lui.

.../...

Monsieur Jean-Yves Le Déaut
Député de Meurthe-et-Moselle
BP 177
54706 Pont-à-Mousson Cedex